

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

LA VILLE DE LA MALBAIE

AVIS DE CONVOCATION

À Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, rang Sainte-Mathilde, La Malbaie, G5A 2G1

Ferdinand Charest : 558, rue St-Raphaël, La Malbaie, G5A 2N7

Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins, La Malbaie, G5A 1B2

Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2

Blaise Lessard: 470, boul. Kane, La Malbaie, G5A 1L1

Francine Pilote: 435, rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9

France Bouchard : 92, chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1

Philippe Harvey : 88, rue Principale, La Malbaie, G5A 2A4

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée, Caroline Dion, Greffière de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité sur le budget 2010, est convoquée par les présentes par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le 21 décembre 2009, à 20 h 00 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

- 1- Adoption du budget 2010;
- 2- Adoption des prévisions du plan triennal d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 7^e jour du mois de décembre deux mil neuf.

Caroline Dion, Greffière

AVIS DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Caroline Dion, Greffière, certifie que j'ai signifié l'avis ci-dessus aux conseillères Mesdames Francine Pilote et France Bouchard et Messieurs les conseillers Gilles Savard, Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Pierre-Paul Savard, Blaise Lessard et Philippe Harvey en leur remettant personnellement l'avis lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2009 et à Madame la Mairesse Lise Lapointe.

Donné à la Malbaie, ce 7^e jour du mois de décembre deux mil neuf.

Caroline Dion, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Dion, Greffière de la Ville de La Malbaie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus huit jours avant la séance extraordinaire, en affichant une copie au tableau d'affichage de l'Hôtel de Ville 280, rue John-Nairne, le 7^e jour du mois de décembre 2009. Cet avis est paru dans le journal «Hebdo Charlevoisien» en date du 9 décembre 2009.

Donné sous mon seing, à La Malbaie, ce 7^e jour du mois de décembre deux mil neuf.

Caroline Dion
Greffière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 21 décembre 2009

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, dûment convoquée, tenue à 20 heures 00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 21^e jour du mois de décembre deux mil neuf, à laquelle séance sont présents:

Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi Madame Johanne G. Tremblay Directrice Générale Adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion Greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 393-12-09**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil sont présents et qu'ils consentent à modifier l'ordre du jour tel que le permet l'article 325 de la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q, C. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte et de modifier l'ordre du jour au point 4 pour le corriger de manière à lire «Ajournement de la séance».

1- ADOPTION DU BUDGET 2010
RÉSOLUTION 394-12-09

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., c., C-19) permet en année d'élection que le budget soit adopté après le 31 décembre mais avant le 31 janvier de l'année suivante;

ATTENDU QUE ce conseil souhaite adopter le budget le 25 janvier prochain à 20 h 00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil fixe l'adoption du budget à la séance d'ajournement du 25 janvier prochain à 20 h 00;

QUE la Greffière procède à la publication de l'avis public requis par l'article 474.2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q, c., C-19).

2- ADOPTION DES PRÉVISIONS DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2010- 2011 - 2012
RÉSOLUTION 395-12-09

ATTENDU QUE le Madame la Mairesse Lise Lapointe, procède à la lecture du programme triennal d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012;

ATTENDU QUE l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* fait mention que le programme triennal doit être distribué à chaque adresse civique de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE l'article 474.3 permet au Conseil, en plus et au lieu d'en faire la distribution à chaque adresse civique, que le programme triennal d'immobilisations puisse être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil, suite à la lecture du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012, adopte ledit programme tel que lu et produit aux membres du Conseil.

QUE ce Conseil décrète que le programme triennal d'immobilisations soit publié dans une prochaine édition du Journal «Hebdo Charlevoisien».

3-PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 8 h 12 à 8 h 13.

Aucune question n'a été posée.

4- AJOURNEMENT
RÉSOLUTION 396-12-09

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit ajournée le 25 janvier 2010 à 20 heures.

Lise Lapointe, Mairesse

Caroline Dion, Greffière